

Braccio, Nadia

De: Lucie Trudel [lucie.trudel@videotron.ca]
Envoyé: 2 mars 2014 13:23
À: Greffe
Cc: ministre@mrn.gouv.qc.ca
Objet: À verser au dossier R-3863-2013 (observations) et au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)
Pièces jointes: 1erelettre HQ.doc; 2e lettre HQ.doc

Madame,

Nous souhaitons vous rendre compte des démarches que nous avons dû entreprendre depuis l'automne dernier pour réagir aux différents courriers reçus d'Hydro-Québec concernant l'installation des compteurs de seconde génération (voir les deux pièces jointes).

Nous demandons un moratoire sur l'installation des compteurs communicants en raison des doutes raisonnables qui persistent sur les impacts possibles de ce type de compteur sur la santé d'une partie de la population. Nous nous devons d'adopter une position responsable, donc de prendre les précautions qui s'imposent dans un tel cas avant d'envisager la poursuite de ces installations.

Nous profitons de cette tribune pour vous informer que nous nous attendons à ce que la société d'État fasse preuve de souplesse et offre une option de retrait n'engageant pas de sommes supplémentaires pour le citoyen qui paie déjà la part qui lui revient en défrayant les coûts mensuels d'électricité qui lui incombent.

En espérant Madame, que vous saurez entendre et prendre en considération la voix de plus en plus de personnes qui ont à cœur la santé publique de leurs concitoyens et la bonne gouvernance de l'État québécois.

En toute collaboration,

Lucie Trudel et Marc Grandmont
Quartier Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

Le 19 novembre 2013

Monsieur Daniel Richard
Président Hydro-Québec Distribution
75, boul. René Lévesque Ouest
Montréal QC H2Z 1A4

Objet : Avis de non-consentement à l'installation d'un compteur de nouvelle génération

Monsieur,

Nous avons reçu à la fin octobre une lettre des services à la clientèle d'Hydro-Québec nous informant que notre compteur électromécanique serait remplacé à court terme et, dans le cas où nous refuserions, des frais s'appliqueraient pour l'installation d'un autre type de compteur auxquels s'ajouteraient des frais mensuels de relève.

À titre de propriétaires des lieux, nous vous signifions notre **refus de voir installer un compteur dit « intelligent » à notre domicile** (voir adresse ci-contre). Comme plusieurs citoyens et élus l'ont manifesté avant nous, nous considérons que le principe de précaution aurait dû guider vos décisions et qu'un moratoire devrait s'appliquer considérant les nombreuses questions qui demeurent sans réponses en ce qui a trait aux risques sérieux présentés par ces compteurs d'un point de vue sanitaire, environnemental et économique. De plus, l'option de retrait proposée est financièrement injustifiée et ne constitue pas une solution de rechange valable dans les circonstances.

Nous vous informons donc que nous **conserverons notre compteur électromécanique** et que nous ne consentirons pas à l'installation d'un compteur de nouvelle génération. Toutefois, les gens travaillant à la relève des renseignements au compteur seront toujours les bienvenus et sachez que nous prendrons grand soin de maintenir l'équipement dans un bon état, comme nous l'avons toujours fait jusqu'à présent. Vous pouvez également compter sur notre habituelle promptitude à payer notre facture mensuelle d'électricité.

Nous apprécions votre collaboration et nous vous prions d'accepter, Monsieur Richard, nos salutations les meilleures.

Marc Grandmont
2506 avenue Bennett
Montréal QC H1V 3S4

Lucie Trudel

c. c. Pauline Marois, première ministre du Québec
Carole Poirier, députée provinciale Hochelaga-Maisonneuve
Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles
Denis Coderre, maire de Montréal
Réal Ménard, maire de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Le 10 février 2014

Monsieur Daniel Richard
Président Hydro-Québec Distribution
75, boul. René Lévesque Ouest
Montréal QC H2Z 1A4

Objet : Avis de non-consentement à l'installation d'un compteur de nouvelle génération

Monsieur Richard,

Un avis de non-consentement vous a été envoyé stipulant tout d'abord notre refus quant à l'installation d'un compteur «intelligent», émetteur de radiofréquences. Il était aussi clairement indiqué dans cet avis que ce dernier n'était, en aucun cas, une demande pour l'option de retrait. Or, vous nous avez répondu en date du 30 janvier dernier que nous devons communiquer avec vous pour nous prévaloir de l'option de retrait qui implique l'installation d'un compteur non-communicant ainsi que des frais afférents, puis ensuite qu'à défaut d'un appel de notre part, nous choisissons le compteur de nouvelle génération.

Cette réponse va carrément à l'encontre de ce qui avait été stipulé dans notre avis de non-consentement. Nous considérons que vous avez été amplement et clairement informé de notre refus que nous réitérons dans cette lettre et que toute autre interprétation qui pourrait en être faite s'avérerait erronée. Nous réclamons le respect du libre choix, sans frais, dans notre propre domicile.

Comme mentionné dans la lettre précédente, sachez que, les gens travaillant à la relève des renseignements au compteur seront toujours les bienvenus et sachez que nous prendrons grand soin de maintenir l'équipement dans un bon état, comme nous l'avons toujours fait jusqu'à présent. Vous pouvez également compter sur notre habituelle promptitude à payer notre facture mensuelle d'électricité

Nous apprécions votre collaboration et nous vous prions d'accepter, Monsieur Richard, nos salutations les meilleures.

Marc Grandmont
2506 avenue Bennett
Montréal QC H1V 3S4

Lucie Trudel

c. c. Carole Poirier, députée provinciale Hochelaga-Maisonneuve
Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles
Denis Coderre, maire de Montréal
Réal Ménard, maire de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve